

Direction de l'Évaluation de la Publicité
Des Produits Cosmétiques et Biocides
Département de la publicité et
Du bon usage des produits de santé

**COMMISSION CHARGÉE DU CONTRÔLE DE LA PUBLICITÉ
ET DE LA DIFFUSION DE RECOMMANDATIONS SUR
LE BON USAGE DES MÉDICAMENTS**

Réunion du 03 juin 2009

Etaient présents :

- en qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de médicaments : Mme JOLLIET (Présidente) – M. SEMAH (Vice-président)
- le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ou son représentant : Mme GOURLAY
- le directeur général de la santé ou son représentant : Mme ANGLADE
- le directeur de la sécurité sociale ou son représentant : Mme CASANOVA
- le chef du service du développement des Médias ou son représentant : Mme BOURCHEIX
- le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens ou son représentant : M. PICHON
- le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins ou son représentant : M. LAGARDE
- représentant de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés : Mme SIMONI-THOMAS (membre titulaire)
- représentant du régime social des indépendants (R.S.I.) : Mme BOURDEL (membre titulaire)
- représentant de la caisse centrale de mutualité sociale agricole : M. HARLIN (membre titulaire)
- représentants des organismes représentatifs des fabricants de produits pharmaceutiques : Mme PAULMIER-BIGOT (membre titulaire)
- personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de publicité : Mme MAURAIN (membre titulaire)
- en qualité de représentants de la presse médicale : Mme DAMOUR-TERRASSON (membre titulaire)
- en qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de visite médicale : M. BALME (membre titulaire)
- en qualité de pharmacien d'officine ou pharmacien hospitalier : Mme CHAUVE (membre titulaire) – Mme OLIARY (membre titulaire)
- en qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de médicaments : Mme GOLDBERG (membre titulaire) - M. SIMON (membre titulaire) – Mme VIDAL (membre titulaire)

Etaient absents :

- le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant : M. BARBERYE

- le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services (D.G.C.I.S.) : Mme SANAGHEAL

- le Président de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale ou son représentant : M. BOUVENOT

- le Président de la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique ou son représentant : M. VITTECOQ

- représentants des organismes représentatifs des fabricants de produits pharmaceutiques : Mme LECOMTE-SOMAGGIO (membre titulaire) – Mme LACOSTE (membre suppléant)

- représentants d'organismes de consommateurs faisant partie du Conseil national de la consommation : Mme BERNARD-HARLAUT (membre titulaire) - Mme LEMER (membre suppléant)

- personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de publicité : Mme GRELIER-LENAIN (membre titulaire) – Mme JOSEPH (membre suppléant)

- en qualité de représentants de la presse médicale : Mme BOITEUX (membre titulaire) – Mme GAGLIONE-PISSONDES (membre suppléant)

- en qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de médicaments : M. PHILIPPE (membre titulaire) – Néant (membre suppléant) - M. DUHOT (membre titulaire) – Mme SANTANA (membre suppléant) - Mme BOURSIER (membre titulaire) – M. ZETLAOUI (membre suppléant)

Secrétariat scientifique de la Commission :

Au titre des dossiers les concernant respectivement :
Mme PLAN - Mme OUBARI

CONFLITS D'INTERETS :

Les conflits d'intérêts sont évalués lors de l'analyse de chaque dossier présenté.

**COMMISSION CHARGÉE DU CONTRÔLE DE LA PUBLICITÉ
ET DE LA DIFFUSION DE RECOMMANDATIONS SUR
LE BON USAGE DES MÉDICAMENTS**

Réunion du 03 juin 2009

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du relevé des avis – Commission du 06 mai 2009

II. Publicité pour les professionnels de santé

1. Propositions de décisions d'interdiction
2. Propositions de mises en demeure examinées en commission

III. Publicité destinée au Grand Public (visa GP)

IV. Publicité pour les produits présentés comme bénéfiques pour la santé au sens de l'article L.5122-14 du Code de la santé publique (visa PP)

I- APPROBATION DU RELEVÉ DES AVIS DE LA COMMISSION DU 06 MAI 2009

Le relevé des avis n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents sans modification.

II. PUBLICITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

1. Propositions de décisions d'interdiction

- ♦ Aucune

2- Propositions de mises en demeure examinées en commission

- ♦ Aucune

Médicaments

Dossiers discutés

0543G09 Support : Affiche salle d'attente

Cette affiche présente une gamme de spécialités nourrisson et enfant indiquées dans les affections bronchiques aiguës bénignes. La spécialité destinée à l'enfant est réservée à l'enfant à partir de 30 mois, et il n'y a pas de limite d'âge pour la spécialité destinée au nourrisson. La Commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM) a identifié dans son avis aux fabricants paru au Bulletin officiel le 15 septembre 2005, les troubles de la sécrétion bronchique chez l'enfant de moins de 6 ans comme des situations cliniques figurant actuellement dans l'indication de certaines spécialités de prescription médicale facultative, pour lesquelles un diagnostic et un suivi médical sont fortement recommandés. Ainsi, les spécialités à base de carbocistéine indiquées chez l'enfant et le nourrisson comportent dans leur AMM une interdiction de publicité grand public chez l'enfant de moins de 6 ans, considérant que l'utilisation de la carbocistéine chez l'enfant et le nourrisson nécessite une consultation médicale ainsi qu'un suivi médical, faute de quoi il y aurait un risque pour la santé publique.

Cependant, les AMM des spécialités promues dans cette publicité ne mentionnent pas une telle interdiction de publicité GP. Par ailleurs, il est rappelé que la recommandation « Spécialité à usage pédiatrique » précise que « Sur un plan général, la publicité GP pour des spécialités destinées aux nourrissons n'apparaît pas souhaitable car elle pourrait inciter les parents à se substituer au médecin en cas de symptômes dont la gravité peut leur échapper. Toutefois, sont acceptées certaines publicités pour des spécialités à usage local dans les indications suivantes : érythèmes fessier du nourrisson, poussée dentaire, hygiène nasale. »

Il est également rappelé qu'un cas similaire en faveur d'une autre gamme de spécialités indiquées dans les affections bronchiques aiguës bénignes a été débattu par la commission en juillet dernier, pour lequel il a été proposé à l'unanimité de ne laisser communiquer sur ces spécialités qu'au sujet de leur utilisation à partir de l'âge de 6 ans. Ainsi, l'avis de la commission est demandé sur l'opportunité de laisser communiquer ces spécialités chez les enfants de moins de 6 ans.

Par ailleurs, le laboratoire souhaite diffuser cette publicité dans les salles d'attente de cabinets médicaux. Il est rappelé que la commission a déjà accepté des affiches et des brochures en faveur de vaccins et de substituts nicotiques destinées aux salles d'attente de cabinets médicaux. Ainsi, l'avis de la commission est également demandé sur le mode de diffusion envisagé pour cette affiche.

AVIS DE LA COMMISSION :

La présidente de la commission estime que la position observée jusqu'ici par la commission apparaît raisonnable et qu'il serait logique d'adopter la même pour toutes les publicités destinées à ce type de spécialités axées vers le nourrisson et le jeune enfant. La représentante du directeur général de l'AFSSAPS précise que les corrections proposées par le groupe de travail consistent notamment à supprimer de cette publicité les références aux nourrissons et aux enfants de moins de 6 ans, en supprimant les visuels de nourrisson en les remplaçant par des visuels d'enfants de plus de 6 ans et en modifiant la tranche d'âge autorisée, en cohérence avec les décisions antérieures.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la commission se prononce à l'unanimité des membres présents (20 votants) en faveur de l'octroi d'un visa à cette publicité sous réserve notamment des corrections précitées.

Un membre de la commission estime que, concernant le mode de diffusion de ce support, le cas débattu aujourd'hui n'est pas tout à fait comparable avec les publicités précédemment acceptées pour des spécialités indiquées dans le sevrage tabagique ou pour des vaccins. La présidente et le vice-président de la commission soulignent néanmoins qu'il est intéressant que cette affiche traite du bon usage du médicament, en expliquant les erreurs à ne pas commettre lors de l'utilisation d'un médicament sous forme de suppositoire. Un membre de la commission remarque qu'il est également intéressant que cette affiche communique sur une voie d'administration qui peut être utile.

Un membre de la commission s'inquiète de la bonne visibilité des documents pour les vaccins et les substituts nicotiques si les salles d'attente étaient submergées par la publicité en faveur d'autres médicaments. La publicité évoquée aujourd'hui véhicule une information intéressante, toutefois si la commission acceptait que cette publicité soit diffusée dans les salles d'attente de cabinets médicaux, il serait judicieux de limiter ce mode de diffusion à des cas particuliers.

La présidente de la commission souligne que la commission examine régulièrement de nombreuses demandes de publicité à destination du grand public, publicités qui se retrouvent par conséquent en concurrence. Le pharmacien d'officine reçoit ainsi de nombreuses affiches publicitaires destinées à sa vitrine, parmi lesquelles il doit nécessairement faire un choix ; il ne revient pas à la commission d'effectuer cette sélection à sa place.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée dont les résultats sur 20 votants sont :
- 6 voix en faveur de refuser la diffusion de cette publicité dans les salles d'attente de cabinets médicaux
- 12 voix en faveur d'accepter la diffusion de cette publicité dans les salles d'attente de cabinets médicaux
- 2 abstentions

Mise à disposition par l'Afssaps d'informations complémentaires, disponibles au moment de la publication de ce compte-rendu :

Dans le cas présent, et suite à l'avis de la commission de publicité, le visa GP a été accordé à la publicité concernée. Néanmoins, à la demande de membres institutionnels de la commission, le directeur général de l'Afssaps a souhaité que cette question de principe soit de nouveau évoquée devant la commission et qu'une réflexion juridique sur la compatibilité de ces pratiques avec la réglementation en matière de publicité soit menée.

0558G09 Support : DVD

Ce DVD non réinscriptible destiné à être remis au public par le pharmacien contient des informations et des animations dans le cadre du sevrage tabagique afin d'aider le patient à l'arrêt du tabac. Le groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments propose un avis favorable à ce projet.

Ainsi, il est proposé à la commission d'accepter ce nouveau support. Il est également demandé l'avis de la commission sur les conditions de remise au public envisagées pour cette publicité par le laboratoire.

AVIS DE LA COMMISSION :

Un membre précise que ce support ne devrait être accepté que dans le cadre du sevrage tabagique, qui relève d'un problème de santé publique majeure, ce support risquant d'inciter à la consommation de médicament. La représentante du directeur général de l'AFSSAPS répond qu'il s'agit bien là d'un document à visée promotionnelle, en faveur d'une gamme de spécialités à base de nicotine. Elle précise que le contenu de ce DVD est assez similaire à celui de brochures ayant déjà été acceptées par la commission, et qu'ainsi rien ne justifie la remise spécifique par le pharmacien. Un membre de la commission se demande si l'acceptation aujourd'hui de ce support n'engagera pas la commission à accepter ensuite tous les autres DVD. La représentante du directeur général de l'AFSSAPS souligne que les refus de publicité décidés par la commission sont motivés par des raisons de santé publique se rapportant au contenu des éléments promotionnels. Aussi, accepter aujourd'hui le support DVD ne revient pas à accepter plus tard systématiquement n'importe quel contenu figurant sur un DVD.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la commission se prononce à l'unanimité des membres présents (20 votants) en faveur de l'octroi d'un visa GP sous réserve de corrections à cette publicité et de l'acceptation de ce nouveau support, sous réserve qu'il soit mis à disposition dans la pharmacie sans remise directe par le pharmacien.

Projets d'avis favorable sous réserves

Les projets de publicité suivants ont reçu un avis favorable, sous réserve de correction des messages, à l'unanimité des membres présents.

0479G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Porte-brochure

0480G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Brochure

0481G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Bannières Internet

0482G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Publi-Info Internet

0483G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Publi-Info Internet

0485G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support :

Fronton Officines

0486G09 VICKS VAPORUB, pommade. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Cube vitrine officines

0490G09 VICKS MENTHOL EUCALYPTUS, pastilles médicinale, pastille à sucer (sachets x 18/x30). Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Présentoir de comptoir

0491G09 VICKS VAPORUB, pommade (pots de 50g et 100g). Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Film TV

0492G09 VICKS VAPORUB, pommade (pots de 50g et 100g). Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Affiche vitrine officine

0494G09 NICORETTE Inhaler 10mg, cartouche pour inhalation buccale. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Film TV

0498G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher édicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Boîte factice

0506G09 IMODIUMLINGUAL 2 mg, lyophilisat oral. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir de comptoir

0508G09 IMODIUMLINGUAL 2 mg, lyophilisat oral. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir de comptoir

0509G09 IMODIUMLINGUAL 2 mg, lyophilisat oral. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Pas de sol

0510G09 IMODIUMLINGUAL 2 mg, lyophilisat oral. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Leaflet Lingual

0513G09 NUROFEN 200-400 mg/NUROFENFLASH 200-400 mg/NUROFENTABS 200mg/NUROFENFEM 400 mg. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Logo

0514G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : PLV de comptoir

0515G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Kakémono

0516G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Film TV

0517G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Film TV

0518G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Film TV

0519G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Film TV

0520G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Kakémono

0521G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : PLV de comptoir

0522G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Panneau vitrine

0523G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Panneau vitrine

0524G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Stop rayon

0525G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Stop rayon

0526G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Sac plastique

0527G09 NUROFENFLASH 200mg-400mg, comprimé pelliculé. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Sac plastique

0528G09 MYCOAPAYSL 1 %, crème. Laboratoire MERCK MEDICATION FAMILIALE. Support : Présentoir de comptoir

0529G09 APAISYLGEL 0,75%, gel pour application locale. Laboratoire MERCK MEDICATION FAMILIALE. Support : Présentoir de comptoir

0530G09 CODOTUSSYL TOUX SECHE SIROP ADULTES flacon de 200ml/CODOTUSSYL SIROP ENFANTS, flacon de 150ml. Laboratoire GENEVRIER. Support : Panneau vitrine

0531G09 CODOTUSSYL TOUX SECHE SIROP ADULTES flacon de 200ml/CODOTUSSYL SIROP ENFANTS, flacon de 150ml. Laboratoire GENEVRIER. Support : Film TV

0532G09 CODOTUSSYL MAUX DE GORGE SANS SUCRE, pastille édulcorée au maltitol, boîte de 24 pastilles. Laboratoire GENEVRIER. Support : Panneau vitrine

0533G09 CODOTUSSYL MAUX DE GORGE SANS SUCRE, pastille édulcorée au maltitol, boîte de 24 pastilles. Laboratoire GENEVRIER. Support : Film TV

0534G09 CODOTUSSYL Gamme. Laboratoire GENEVRIER. Support : Panneau vitrine

0535G09 CODOTUSSYL Gamme. Laboratoire GENEVRIER. Support : Film TV

0536G09 ADVILCAPS 200mg, capsule molle. Laboratoire WYETH SANTE FAMILIALE. Support : Stop rayon

0537G09 ADVILCAPS 400mg, comprimé enrobé. Laboratoire WYETH SANTE FAMILIALE. Support : Stop rayon

0538G09 FEUILLE DE SAULE TOUT PRET CORS 40g/100g, Emplâtre adhésif. Laboratoire GILBERT. Support : Boîte vendeuse

0539G09 FEUILLE DE SAULE TOUT PRET DURILLONS, emplâtre, 40g/100g. Laboratoire GILBERT. Support : Boîte vendeuse

0540G09 FEUILLE DE SAULE CORICIDE VERRUCIDE LIQUIDE 10g/100g, solution pour application locale. Laboratoire GILBERT. Support : Boîte vendeuse

0542G09 GRANIONS DE SELENIUM, 0,96mg/2ml, suspension buvable en ampoule. Laboratoire Laboratoire des Granions. Support : Présentoir

0545G09 CETAVLON, crème pour application locale. Laboratoire PIERRE FABRE MEDICAMENT.

Support : Annonce presse

0548G09 BEPANTHEN 5%, pommade. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Brochure

0549G09 BEPANTHEN 5%, pommade. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Publi-rédactionnel diffusé sur internet

0552G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Vitrine

0555G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Vitrine

0556G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Distributeur

0557G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Vitrine

0559G09 NICOTINELLgamme. Laboratoire NOVARTIS Santé Familiale S.A.. Support : Affiche/Panneau vitrine

0560G09 NICOTINELLgamme. Laboratoire NOVARTIS Santé Familiale S.A.. Support : Affiche/Panneau vitrine

0561G09 NICOTINELLgamme. Laboratoire NOVARTIS Santé Familiale S.A.. Support : Autocollant

0562G09 NICOTINELLgamme. Laboratoire NOVARTIS Santé Familiale S.A.. Support : Stop rayon

0563G09 NICOTINELLgamme. Laboratoire NOVARTIS Santé Familiale S.A.. Support : autocollant

0564G09 VOLTAFLEX 625mg, comprimé pelliculé. Laboratoire NOVARTIS Santé Familiale S.A.. Support : Publi-rédactionnel

0565G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Vitrine

0566G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Vitrine

0567G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Mobile

0568G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Totem

0569G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Annonce presse

0570G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Vitrophanie

0571G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Annonce presse

0572G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Totem

0573G09 VAXIGRIP VACCIN GRIPPAL A VIRION FRAGMENTE, suspension injectable. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Mobile

0574G09 GARDASIL, Vaccin Papillomavirus Humain, suspension injectable en seringue préremplie. Laboratoire SANOFI PASTEUR MSD. Support : Site Internet

0575G09 HUMEX gammes rhume/mal de gorge/toux/état grippal. Laboratoire URGO SA. Support : Site Internet

0576G09 EXOMUC 200 mg, granulé pour solution buvable en sachet. Laboratoire BOUCHARA-RECORDATI. Support : Annonce presse

0577G09 HEXALYSE, comprimé à sucer. Laboratoire BOUCHARA-RECORDATI. Support : Annonce presse

0578G09 HEXASPRAY, collutoire en flacon pressurisé. Laboratoire BOUCHARA-RECORDATI. Support : Annonce presse

0579G09 L 72, solution buvable en gouttes. Laboratoire LEHNING. Support : Panneau vitrine/Pharmacie

0580G09 L 72, solution buvable en gouttes. Laboratoire LEHNING. Support : Annonce presse

0581G09 L 72, solution buvable en gouttes. Laboratoire LEHNING. Support : Présentoir/Pharmacie

0582G09 L 52, solution buvable en gouttes. Laboratoire LEHNING. Support : Présentoir/Pharmacie

0583G09 L 52, solution buvable en gouttes. Laboratoire LEHNING. Support : Panneau vitrine/Pharmacie

0584G09 L 52, solution buvable en gouttes. Laboratoire LEHNING. Support : Annonce presse

0585G09 ACTIVOX MENTHE EUCALYPTUS, pastille. Laboratoire ARKOPHARMA. Support : Film TV

0586G09 ACTIVOX MENTHE EUCALYPTUS, pastille. Laboratoire ARKOPHARMA. Support : Film TV

0593G09 OSCILLOCOCCINUM, globule. Laboratoire BOIRON. Support : Tube-dose factice

0594G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Fiche Information Patient

0595G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Fiche Information Patient

0596G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Annonce presse

0597G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Annonce presse

0598G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Panneau comptoir

0599G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Panneau comptoir

0600G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Panneau vitrine

0601G09 VEINAMITOL 3500 mg/7ml, solution buvable à diluer. Laboratoire NEGMA. Support : Panneau vitrine

Projets d'avis favorable

Les projets de publicités suivants ont reçus un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

08PL09 PRIODERM – Laboratoires MEDA PHARMA – Diptyque

0484G09 VICKS gamme. Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Affiche officines

0487G09 VICKS 0,133%, Adultes, toux sèche miel, sirop (flacon x 120ml). Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Stop rayon

0488G09 VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation (tampon x1). Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Stop rayon

0489G09 VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation (tampon x1). Laboratoire PROCTER GAMBLE PHARMACEUTICALS France. Support : Stop rayon

0493G09 NICORETTE Inhaler 10mg, cartouche pour inhalation buccale. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Table de bar

0495G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Panneau vitrine

0496G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir meuble

0497G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir

0499G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Vitrophanie

0500G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Affichage lieux privés/lieux publics

0501G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir Gommés

0502G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir

0503G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Panneau vitrine

0504G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Présentoir

0505G09 NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg et 4mg, sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Affichages lieux privés/lieux publics

0507G09 IMODIUMLINGUAL 2 mg, lyophilisat oral. Laboratoire McNeil Santé Grand Public. Support : Joue de linéaire-Matériel promotionnel de linéaire

0511G09 STREPSILS Fraise sans sucre, pastille-STREPSILS Citron sans sucre, pastille. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Film TV

0512G09 STREPSILS Fraise sans sucre, pastille-STREPSILS Citron sans sucre, pastille. Laboratoire RECKITT BENCKISER HEALTHCARE France. Support : Film TV

0541G09 DOLODENT, solution pour application gingivale. Laboratoire GILBERT. Support : Boîte vendeuse

0544G09 PANSORAL, gel pour application buccale. Laboratoire PIERRE FABRE MEDICAMENT. Support : Brochure

0546G09 SURBRONC 30 mg, comprimé sécable et SURBRONC solution buvable. Laboratoire BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE. Support : Stylo

0547G09 BEPANTHEN 5%, pommade. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Annonce presse

0550G09 BEPANTHEN 5%, pommade. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Bannière Internet

0551G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Stop rayon

0553G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Distributeur

0554G09 EUPHYTOSE, comprimé. Laboratoire BAYER SANTE FAMILIALE. Support : Distributeur

0587G09 SPORTENINE. Laboratoire BOIRON. Support : Présentoir linéaire

0588G09 STODAL, sirop. Laboratoire BOIRON. Support : Stop rayon

0589G09 CORYZALIA, comprimé enrobé. Laboratoire BOIRON. Support : Stop rayon

0590G09 OSCILLOCOCCINUM, globule. Laboratoire BOIRON. Support : Vitrophanie

0591G09 OSCILLOCOCCINUM, globule. Laboratoire BOIRON. Support : Affiche

0592G09 OSCILLOCOCCINUM, globule. Laboratoire BOIRON. Support : Affiche

Préservatifs

Dossier discuté

09PR08V210 – Film TV

L'avis de la commission est demandé sur une proposition du laboratoire fabriquant ces préservatifs qui sollicite une extension du visa 09PR08V210. Ce visa a été octroyé après avis de la commission chargée du contrôle de la publicité réunie le 14 mai 2008 pour un film publicitaire de courte durée diffusé en début et fin d'une émission de télé-réalité. Ce dossier n'avait pas fait l'objet de remarque particulière de la part de la commission. Aujourd'hui, le laboratoire souhaite étendre cette opération à une autre émission de télé-réalité, et s'engage à ne changer que le nom de l'émission au contenu du film précédemment validé. Ainsi, l'avis de la commission est demandé sur cette proposition.

AVIS DE LA COMMISSION :

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la commission se prononce à l'unanimité des membres présents (20 votants) en faveur de cette demande d'extension.

Projets d'avis favorable

Les projets de publicité suivants ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

19PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

20PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

21PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

22PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

23PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

24PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

Projets d'avis favorable sous réserves

Les projets de publicité suivants ont reçu un avis favorable, sous réserve de correction des messages, à l'unanimité des membres présents.

16PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

17PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

18PR09 DUREX – SSL HEALTHCARE. – Film TV

IV - EXAMEN DES DOSSIERS CONCERNANT LES PRODUITS PRÉSENTÉS COMME BÉNÉFIQUES POUR LA SANTÉ AU SENS DE L'ARTICLE L.5122-14 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (Visa PP)

Produits cosmétiques

Dossiers discutés :

040PP09 – supports : Conditionnements

Aucune situation de conflit d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la Commission à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

La société commercialisant ce produit sollicite l'octroi d'un visa PP pour des conditionnements (Etui et tube) en faveur d'un dentifrice.

Les allégations suivantes figurent notamment sur les conditionnements : « Soin anti-caries » ; « Double protection fluorée contres les caries »

Le dossier fourni à l'appui des allégations se limite à un avis d'expert ainsi qu'à des recommandations de l'Afssaps sur l'utilisation du fluor dans la prévention de la carie dentaire avant l'âge de 18 ans.

Or, ces informations ne suffisent pas à démontrer les allégations soumises au visa.

Ainsi, il est proposé à la Commission de refuser la demande de visa PP pour ce dentifrice.

AVIS DE LA COMMISSION :

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à mains levées dont les résultats, sur 20 votants, sont les suivants :

- 19 voix en faveur de refuser l'octroi d'un visa PP à cette publicité
- 1 abstention

041PP09 – support : Page internet

Aucune situation de conflit d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la Commission à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

La société commercialisant ce produit sollicite l'octroi d'un visa PP pour une page internet en faveur d'un dentifrice.

L'allégation suivante figure notamment sur la page internet : « Aide à lutter efficacement contre la formation des caries en renforçant l'émail de vos dents »

Ce dossier appelle les mêmes remarques que le dossier 040PP09.

Ainsi, il est proposé à la Commission de refuser la demande de visa PP pour ce dentifrice.

AVIS DE LA COMMISSION :

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à mains levées dont les résultats, sur 20 votants, sont les suivants :

- 19 voix en faveur de refuser l'octroi d'un visa PP à cette publicité
- 1 abstention

Projet d'avis favorable sous réserves

Les projets de publicité suivants ont reçu un avis favorable, sous réserve de correction des messages, à l'unanimité des membres présents.

- 038PP09 – Keracnyl, crème soin régulateur complet – support : Etui – Pierre Fabre Dermo Cosmétique**
- 039PP09 – Keracnyl, crème soin régulateur complet – support : Tube – Pierre Fabre Dermo Cosmétique**
- 042PP09 – Dentifrice Match Protection Caries – supports : Etui et tube – Laboratoires Boniquet**
- 043PP09 – Dentifrice Match Junior Dès 7 ans – support : Tube – Laboratoires Boniquet**
- 044PP09 – Dentifrice Fluocaril Blancheur – supports : Etui et tube – Procter & Gamble**
- 045PP09 – Dentifrice Fluocaril Dents Sensibles – support : Notice – Procter & Gamble**
- 046PP09 – Dentifrice Fluocaril Complet – supports : Etui et tube – Procter & Gamble**
- 047PP09 – Dentifrice Fluocaril Complet – support : Notice – Procter & Gamble**
- 048PP09 – Dentifrice Fluocaril Blancheur – support : Notice – Procter & Gamble**
- 049PP09 – Dentifrice Fluocaril Protection Nuit – supports : Etui et tube – Procter & Gamble**
- 050PP09 – Dentifrice Fluocaril Dents Sensibles – supports : Etui et tube – Procter & Gamble**

Projet d'avis favorable

Les projets de publicité suivants ont reçu un avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

- 051PP09 – Dentifrice Parogencyl Prévention Gencives – support : Tube – Procter & Gamble**

Tests de grossesse

Projets d'avis favorable sous réserves

Les projets de publicité suivants ont reçu un avis favorable, sous réserve de correction des messages, à l'unanimité des membres présents.

- 052PP09 – Clearblue Digital, Test de grossesse – support : Etui – Procter & Gamble**